



Décisions municipales

Informations septembre 2024

Initiative populaire communale « Pour un système de déchetterie fonctionnel durable et économique pour tous »

Le Conseil juridique mandaté par la Municipalité pour étudier la validité de la demande d'initiative « Pour un système de déchetterie fonctionnel durable et économique pour tous » a transmis ses déterminations à la Municipalité. Suivant celles-ci, la Municipalité a décidé de confirmer au Comité d'initiative qu'elle considère l'initiative « Pour un système de déchetterie fonctionnel durable et économique pour tous », plus spécifiquement l'art. 4 bis nouveau « Infrastructure et services de ramassage », comme étant invalide.

En effet, le texte de la demande d'initiative pose certaines interrogations quant à sa recevabilité, notamment sous l'angle de l'unité de la matière. La Municipalité en avait fait part au Comité d'initiative en proposant une rencontre qui aurait permis d'avoir des précisions sur les différents points mentionnés dans l'initiative, de discuter des différentes possibilités qui pourraient s'ouvrir et/ou des modifications à apporter au projet d'initiative. Malheureusement cette proposition a été refusée par le Comité.

Le Comité d'initiative a fait recours auprès de la Cour constitutionnelle contre la décision de la Municipalité.

Conseil communal - séance du 16.12.2024

La Municipalité souhaite présenter les préavis suivants au Conseil communal :

- Budget 2025
- Achat parcelle N° 4178 à M. Marc Aubert
- DDP Pampicentre

Selon l'état d'avancement des dossiers, d'autres préavis pourraient également être présentés.

RH – Agente de nettoyage Service bâtiments – AP-BC-RE

En remplacement d'une collaboratrice qui a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière, la Municipalité a publié une offre d'emploi pour une agente de nettoyage au service des bâtiments à un taux de 50%. Le choix de la Municipalité s'est porté sur Mme Ana Isabel Martins Teixeira.

Jumelage Bussy-Chardonney / Teillay

En accord avec la société d'Animation de Bussy-Chardonney (ABC), la Municipalité lui confie la gestion et l'organisation des rencontres et animation en lien avec le jumelage. Par conséquent, l'ABC s'occupera du côté festif des relations avec la commune de Teillay, les relations politiques restant du ressort de la Municipalité.

Maison des jeunes - fresque sur la façade

La Municipalité a validé le projet de fresque proposé par Mme Mounia Steimer, sur une seule façade du bâtiment de la Maison des jeunes.



Problème de chaudière - CAD Pampigny

Lors d'un entretien de la chaudière du chauffage à distance de Pampigny, des bruits suspects ont été entendus. Il s'est avéré que des morceaux de la voûte étaient tombés dans le foyer, ce qui, en plus de la voûte, a créé des dégâts sur différents autres organes de la chaudière.

Au vu du caractère urgent, la Municipalité a validé l'offre de Groupe E et accepté une dépense supplémentaire pour la partie réfractaire en béton.

Le fabricant/installateur sera contacté afin de comprendre la raison du problème et voir si une participation ou garantie est envisageable de la part du fabricant.

En parallèle, le cas sera déclaré à l'assurance et les responsabilités dans ce sinistre seront examinées.

Mise en location des locaux de la boulangerie et de l'appartement à Pampigny

Les locaux et l'appartement seront libérés pour le 1er avril 2025. La Municipalité a décidé de faire paraître une annonce pour la mise en location.

Création d'un éco-point - quartier Sur Ville à Bussy-Chardonney

Suite aux objections concernant l'implantation d'un point de recyclage à Bussy-Chardonney, à la réunion de conciliation du 21 août 2024 à laquelle environ trente opposants ont participé, et le maintien des oppositions suite à cette séance, la Municipalité est revenue sur sa décision et a annulé l'entier de la demande de permis de construire pour la création d'un éco-point et d'un parking sur la parcelle N° 2425.

Création d'un éco-point à la Rue du Record Chauvet à Sévery

Suite à l'opposition de deux personnes concernant la création d'un éco-point à Sévery, une séance de conciliation a eu lieu le 23.08.2024, à l'issue de laquelle une des deux oppositions a été retirée et l'autre maintenue.

La Municipalité a levé l'opposition contre la création de l'éco-point à Sévery.

Réfection chemin AF - chemin du Bonbernard

Le chemin AF de Bonbernard entre Apples et Yens sera restauré par la commune de Yens. Notre commune est concernée par un tronçon d'environ 225 mètres, situé sur le territoire de Hautemorges. La Municipalité a confirmé son accord à la commune de Yens pour exécuter ces travaux et refacturer à la commune de Hautemorges.

Travaux de la Gare d'Apples - Convention de prise de possession définitive, provisoire, modification de servitude et construction

Dans le cadre des futurs travaux de mise aux normes LHand de la gare d'Apples, la Municipalité a validé la Convention de prise de possession définitive et provisoire, et pris connaissance de la modification de servitude et de construction des quais.

Une séance d'information à la population sera organisée.



Trottoir et place de la Gare à Pampigny

La Municipalité a décidé de réaliser différents aménagements en lien avec les travaux de mise en conformité de la gare de Pampigny. Des travaux seront réalisés sur l'îlot centre avec notamment la plantation d'arbres et un trottoir franchissable sera réalisé en enrobé de couleur sur l'entrée de la place pour améliorer la sécurité des piétons.

Police des constructions

Au niveau de la police des constructions, la Municipalité a délivré quatre autorisations dispensées d'enquête publique et deux permis de construire.

SIS Morget - CI du 18.09.2024

La Municipalité a approuvé le budget 2025 du SIS Morget.

ORPC District Morges – AG du 19.09.2024

La Municipalité a approuvé les préavis Statuts de l'Association intercommunale et Budget 2025.

Naturalisations

Dans le cadre de la procédure de naturalisation et suite au préavis positif du Service de la population du Canton, la Municipalité a octroyé la bourgeoisie de Hautemorges à cinq habitants.

La Municipalité a également préavisé favorablement la demande de naturalisation de 9 habitants.

ARASMAC - CI du 26.09.2024

La Municipalité a validé les préavis proposés par le CoDir de l'ARASMAC :

- Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA
24 Places d'accueil préscolaire - Denges
- Budget 2025
- Extension de l'UAPE Les P'tits Bouchons à Féchy - passage de 60 à 144 places
- Passage de 22 à 33 places subventionnées au sein de la structure "Là-Haut" à Aubonne
- Nouveau statut du personnel fixe de l'ARASMAC

AJERCO - CI du 15.10.2024

La Municipalité valide deux préavis :

- Budget de fonctionnement pour l'année 2025
- Budget complémentaire relatif aux travaux d'aménagement de la nouvelle garderie Cocoon à Cossonay.

LA MUNICIPALITÉ

PS : Les personnes qui souhaitent s'inscrire pour recevoir automatiquement les décisions municipales par courriel peuvent en faire la demande par mail sous greffe@hautemorges.ch.